

**COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de novembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Palomino, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, Maire.*

*Présents : Mmes MENET Séverine - TOULLIER Marina - BLOT Chantal - LEGRAND Lyne - BIGOT Céline - CHAZAL PORTANGUEN Caroline et Mrs RAIMBAULT Jean-François - VINCENT Jean-Philippe - DURAND Thierry - SEROUSSI Gérard - LANDRAU Stéphane - BOURGEGAIS Philippe - GEFFARD Olivier*

*Absents : Mme LEBOUVIER Jessica - Mr PREDONZAN Franck*

*Secrétaire de séance : Mr VINCENT Jean-Philippe*



***Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2024***

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

***1) Construction du restaurant scolaire - demande de subventions auprès de différents partenaires***

La commune de Soulaire et Bourg doit construire un ensemble comprenant une cuisine et une salle de restaurant scolaire pour 120 rationnaires actuels, mais pouvant évoluer jusqu'à 165.

La décision de construire du neuf est le résultat de l'étude structure réalisée par la maîtrise d'œuvre qui a fait apparaître un état dégradé de la structure bois soutenant l'ensemble du bâtiment et rendant malheureusement la rénovation coûteuse au regard d'une construction neuve.

Le phasage des travaux implique de débiter par la construction de ce nouveau bâtiment afin de le remettre aux usagers dès son opérationnalité et de permettre la déconstruction de l'ancien dans un second temps.

Le coût de l'opération hors démolition, est de : 1 280 500 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter des subventions auprès de différents partenaires.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

	Recettes HT	Dépenses HT
DETR ou DSIL (35 %)	448 175,00 €	
Service bâtiments ALM (45 %)	576 225,00 €	
Commune (20 %)	256 100,00 €	
Coût global de l'opération		1 280 500,00 €
	1 280 500,00 €	1 280 500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de construction du restaurant scolaire
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus
- SOLLICITE des aides financières auprès des différents partenaires

**2) *Agrandissement du périscolaire - demande de subventions auprès de différents partenaires***

La commune de Soulaire et Bourg va construire un agrandissement de son périscolaire afin d'accueillir dans des conditions optimales, les enfants en garde matin et soir, en semaine et pour l'activité du mercredi. C'est environ 60 à 80 enfants qui fréquentent la structure, répartis sur le temps dédié.

Le projet initial était de récupérer la salle du restaurant scolaire rendu vacant par l'agrandissement de celui-ci, mais l'étude structure a fait changer de stratégie.

La PMI avait, lors de son contrôle, mis en évidence des points de normes sanitaires et de sécurité qui devaient être rectifiés.

Le coût de l'opération est de : 457 500 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter des subventions auprès de différents partenaires.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

	Recettes HT	Dépenses HT
DETR ou DSIL (35 %)	160 125,00 €	
CAF (aide investissement) (45 %)	205 875,00 €	
Commune (20 %)	91 500,00 €	
Coût global de l'opération		457 500,00 €
	457 500,00 €	457 500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération d'agrandissement du périscolaire
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus
- SOLLICITE des aides financières auprès des différents partenaires

**3) Rénovation énergétique du groupe scolaire et renaturation des cours et espaces d'ombrage - demande de subventions auprès de différents partenaires**

La commune de Soulaire et Bourg s'est engagée à réduire sa consommation en énergie et à améliorer son empreinte carbone, en définissant des actions, afin de créer des économies d'énergie dans son programme de rénovation énergétique de l'école Jacques Cartier.

Les axes de travaux portent sur :

- le remplacement de la chaudière fuel et gaz par une PAC
- l'isolation par l'extérieur des bâtiments A et B du primaire, le changement des menuiseries, l'isolation des combles, le renouvellement de l'éclairage des salles de classe par des led, et l'installation en façade de brise-soleil et auvents pour améliorer le confort des élèves et des enseignants
- concernant la maternelle, le changement des menuiseries, de l'éclairage des salles de classe, l'isolation des faux plafonds et l'abaissement du plafond de la salle polyvalente

L'ensemble des actions de rénovation énergétique amène à 41,45 % d'économie d'énergie, conformément à l'audit énergétique réalisé par le SIEMML.

La PMI avait, lors de son contrôle, mis en évidence des points de normes sanitaires et de sécurité qui devaient être rectifiés.

Le coût de l'opération est de 1 378 000 € HT, selon la répartition suivante :

- rénovation des bâtiments A et B du primaire : 1 066 000 €
- rénovation de la maternelle : 95 000 €
- pose de brise-soleil et auvents pour réduire la chaleur : 100 000 €
- rénovation du périscolaire existant : 117 000 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter des subventions auprès de différents partenaires.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

	Recettes HT	Dépenses HT
Fonds vert (70 %)	964 600,00 €	
Transition énergétique (ALM) (7 %)	96 460,00 €	
Commune (23 %)	316 940,00 €	
Coût global de l'opération		1 378 000,00 €
	1 378 000,00 €	1 378 000,00 €

Une attention particulière sera portée sur la transformation des cours de l'école afin de rendre la surface exigée en terrain perméable, par la végétalisation qui créera des îlots de fraîcheur.

Le coût de l'opération est de : 75 000 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter des subventions auprès de différents partenaires.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

	Recettes HT	Dépenses HT
Gestion de l'eau (20 %) (bassin rétention pluviale) (Département)	15 000,00 €	
Renaturation des cours (Agence de l'eau) (60 %)	45 000,00 €	
Commune (20 %)	15 000,00 €	
Coût global de l'opération		75 000,00 €
	75 000,00 €	75 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE les opérations de rénovation énergétique du groupe scolaire et de renaturation des cours et espaces d'ombrage
- APPROUVE les plans de financement présentés ci-dessus
- SOLLICITE des aides financières auprès des différents partenaires

Tour de table :

Jean-François Raimbault : les mouvements de fonds ne font plus l'objet d'une décision modificative du Conseil, mais simplement d'une information du Conseil. Ainsi, je vous indique que nous avons procédé à un virement de crédit du chapitre 20 vers le chapitre 21, d'un montant de 10 000 €, afin de pouvoir payer les frais d'études relatifs à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Jacques Cartier, des bâtiments A, B et maternelle, l'agrandissement de l'espace périscolaire et du restaurant scolaire.

Jean-Philippe Vincent : travaux de voirie au Clos de Beaumont et chemin de la Goupillère, fin prévue sous huit jours, si la météo devient plus clémente.

Philippe Bourgeais : des membres de la commission urbanisme ont assisté à des réunions pour le futur PLUi, organisées par ALM, sur différentes collectivités, notamment à Montreuil-Juigné et à Saint-Léger-des-Bois.

Stéphane Landrau : le dimanche 1<sup>er</sup> décembre, opération « un arbre, une naissance ». Remarque sur la réalisation de la maçonnerie du mur de la fontaine, en ce qui concerne la pose de certaines briques, il y a un risque d'eau stagnante à moyen terme, qui favorisera l'apparition de champignons.

Olivier Geffard : la commune de Feneu a transmis un document à compléter par l'association de football, celui-ci sera à joindre à sa candidature pour participer à l'obtention du label « ville active et sportive ».

Jean-François Raimbault : je propose un rendez-vous avec la commune de Feneu et le bureau de l'ASSF (Association Sportive Soulaire et bourg Feneu), afin d'échanger sur le sujet.

Séverine Menet : au sujet du groupe scolaire, une rencontre a eu lieu avec l'architecte pour une restitution du dossier avant le 16 décembre. La commission se réunira le 3 décembre à 18h30.

Thierry Durand : la Banque des Territoires a été sollicitée pour le projet du groupe scolaire.

Lyne Legrand : pourquoi une demande d'autorisation a-t-elle été demandée pour le déplacement du point de collecte du tri sélectif de Bourg ?

Jean-François Raimbault : la collectivité souhaite le déplacer sur l'entrée du chemin de la Doitée, ainsi il sera dans le champ de vision d'une caméra qui sera posée durant la seconde phase de déploiement de la vidéoprotection de la commune.

Je vous demande de réaffirmer le principe que le projet de déplacement du commerce est celui de l'équipe municipale. Au regard de vos réponses et en l'absence d'avis contraire, nous pourrions rassurer, Hervalina, l'exploitante de l'épicerie.

Marina Toullier : rencontre avec API le 28 novembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.